

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence de la Mairesse suppléante, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 mars 2012 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Mairesse suppléante
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Sont absents :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4

Est également présente l'assistante-greffière, Madame Nadine Bonneau

Est également absent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

La Mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2012
- 3.0 Comptes à payer et comptes payés
- 4.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs au directeur général
- 5.0 Explications données par la Mairesse suppléante sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6.0 Administration
 - 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 2012-605 sur l'utilisation de l'eau potable
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro 2012-606 relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement
 - 6.3 Nominations et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.4 Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes
 - 6.5 Suspension d'un employé
- 7.0 Correspondance
 - 7.1 Approbation du règlement # 2011-602 (prolongement aqueduc – 447 000\$) par le MAMROT
 - 7.2 Approbation du règlement # 2011-603 (déplacement de l'équipement – 29 707\$) par le MAMROT

8.0 Deuxième période de questions

9.0 Autres sujets

10.0 Levée de la séance

2012-03-027 1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-028 2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 février 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-029 3.0 COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 mars 2012 au montant de 279 302.52 \$ dont :

- 201 147.72 \$ sont des comptes à payer;
- 78 154.80 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

4.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « *règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LA MAIRESSE SUPPLÉANTE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.0 **ADMINISTRATION**

Avis de motion

6.1 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-605 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-605 sur l'utilisation de l'eau potable.

Avis de motion

6.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-606 RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ACCÈS AUX LACS ET À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-606 relatif au contrôle de l'accès aux lacs et à la protection de l'environnement.

2012-03-030

6.3 **NOMINATIONS ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Messieurs Gabriel Dumouchel et Richard Dumoulin à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer le règlement numéro 2006-507 et ses amendements concernant les nuisances, le règlement numéro 2006-502 et ses amendements concernant les stationnements et le règlement SQ 02-2011 sur les systèmes d'alarme relevant du directeur général;

AUTORISE ces patrouilleurs à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer l'une ou l'autre de ces personnes à titre de personnes autorisées à appliquer lesdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-031

6.4 **VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT le document préparé par la trésorière, Madame Nadine Bonneau, en date du 16 mars 2012, relativement à la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes municipales;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

QUE l'état préparé par la Trésorière et déposé auprès des membres du Conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la Ville d'Estérel est approuvé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

QUE lesdits immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut conformément à la procédure entreprise pour ce faire le 13 juin 2012, à partir de 10 h 00, dans la salle du Conseil municipal de la Municipalité de Piedmont, située au 670, rue Principale;

QUE le directeur général, ou en son absence la trésorière, soit autorisé, lors de la vente pour taxes, à enchérir au nom de la Ville d'Estérel à partir du montant des taxes dues, afin que les immeubles qui n'auront pas preneur soient adjugés à la Ville d'Estérel;

QUE la trésorière soit autorisée à acquitter toute somme facturée pour ce faire par la MRC des Pays-d'en-Haut ou tout autre organisme compétent en la matière.

Adoptée à l'unanimité

2012-03-032

6.5 **SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ**

CONSIDÉRANT que le directeur général a rencontré l'employé portant le matricule numéro 32-0006 afin de lui remettre une lettre de mesures disciplinaires;

CONSIDÉRANT la décision du directeur général de suspendre ledit employé pour une période de deux (2) jours, à savoir les 13 et 14 mars 2012 et ce, sans traitement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE ET CONFIRME la décision prise par le directeur général de suspendre sans traitement l'employé identifié par le matricule numéro 32-0006 pour une période de deux (2) jours, soit les 13 et 14 mars 2012 et ce, sans traitement.

Adoptée à l'unanimité

7.0 **CORRESPONDANCE**

7.1 **APPROBATION DU RÈGLEMENT # 2011-602 (PROLONGEMENT AQUEDUC – 447 000 \$) PAR LE MAMROT**

Le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, a adopté, le 28 février 2012, le règlement numéro 2011-602 visant à décréter l'exécution de travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, un emprunt de 447 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

7.2 **APPROBATION DU RÈGLEMENT # 2011-603 (DÉPLACEMENT DE L'ÉQUIPEMENT – 29 707 \$) PAR LE MAMROT**

Le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, a adopté, le 28 février 2012, le règlement numéro 2011-603 visant à décréter l'exécution de travaux pour le branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard, un emprunt de 30 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt.

8.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.0 **AUTRES SUJETS**

2012-03-033

10.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 19 h 57, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Joëlle Berdugo Adler
Mairesse Suppléante

Nadine Bonneau
Assistante-greffière